

SAVATE CLUB VIZILLOIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025/2026

- 1) **Le Savate Club Vizillois est** un Club affilié à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées (D.A).

Les Responsables :

Animateurs de l'activité Savate Boxe Française:

| | |
|--------------------|----------|
| Laurent Dubeuf | Moniteur |
| Cédric SALVI | Moniteur |
| Cyrille LAZZAROTTO | Moniteur |
| Patrick LACOSTE | Moniteur |
| Jeremy Dubeuf | Moniteur |

2) **INSCRIPTIONS**

Le nombre d'adhérents est limité en fonction de la surface d'évolution du gymnase et du nombre de personnes encadrant les sections.

Ces limitations de nombre « Adolescents, Adultes » sont à l'appréciation des responsables de l'activité.

La cotisation totale est composée de :

- la licence (fédérale)
- la cotisation SCV
- le tee-shirt du club

Le prix de la licence avec assurance (du 1 sept au 31 août) coûte environ 35€ et peut évoluer chaque début de saison.

Les inscriptions en cours de saison sont exceptionnelles (en fonction des places disponibles). La cotisation sera calculée comme suit : Licence + une cotisation pour les mois restants.

Ces cotisations devront impérativement être réglées au début de chaque période. Il est possible d'échelonner en 3 fois avec les dates indiquées au dos des chèques

Tout membre qui ne sera pas à jour de sa cotisation pourra se voir interdire de pratiquer les disciplines au sein du club, sur décision des membres du bureau.

En cas d'inscription en cours d'année, la licence obligatoire d'environ 35€ sera entièrement due. La cotisation annuelle du club, à partir de la fin du mois de janvier sera recalculée au prorata du temps passé.

N.B: Il ne sera procédé à aucun remboursement en cours d'année, sauf accidents ou problèmes médicaux et sur présentation d'un certificat médical.

L'adhésion du club autorise le droit à l'image. Cas particulier voir avec les moniteurs.

3) DÉBUT DES COURS / ENTRAÎNEMENTS:

Les entraînements de la section boxe française:

Horaires :

| | |
|------------|--------------------------|
| Lundi : | 19h15-21h15 tout public |
| Mercredi : | 19h15-21h15 tout public |
| Vendredi : | 19h15-21h15 compétiteurs |

Lieu : Gymnase de l'école du château, 150 Rue Émile Cros 38220 Vizille.

Les entraînements de la section savate défense et multiboxes:

Horaires :

| | |
|------------|-------------------------|
| Mercredi : | 19h15-21h30 tout public |
| Vendredi : | 19h15-21h30 tout public |

Lieu : Gymnase de l'école Jean Jaurès, Place Henri Barbusse 38220 Vizille.

L'entraînement est Strictement Interdit sans le dépôt du dossier complet auprès d'un Responsable de l'activité comprenant :

- Une attestation cerfa QS remplie signée ou certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts martiaux et sports de combat.
- La fiche d'inscription remplie et signée.
- La cotisation totale à régler.
- 2 photos pour la licence

Les entraînements ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf avec l'accord préalable des moniteurs).

4) CONSIGNES

La Savate Boxe Française étant un sport de combat, avec opposition, nous demandons à chaque adhérent **de respecter impérativement les consignes des entraîneurs pour :**

- l'échauffement
- les cours techniques.
- le renforcement musculaire,
- les entraînements,
- une progression régulière au cours de la saison,
- la préparation à la compétition en assaut (ou en combat),
- **Le salut est obligatoire** au début et à la fin de chaque entraînement,
- **Le port de chaînes, boucles d'oreille, piercing,** et matériels (téléphones portables, baladeurs, etc ...) **sont interdits pendant les entraînements.** En cas de non-respect de ces consignes, le club se dégage de toutes responsabilités concernant les incidents (Casse) ou les accidents pouvant survenir.
- Les horaires de début d'entraînements doivent impérativement être respectés,
- Les entraîneurs, et responsables se consultent avant de prendre une décision concernant l'activité et son fonctionnement,
- Les petits litiges seront débattus par les entraîneurs et les Responsables du SCV
- Les décisions importantes seront prises par les entraîneurs et les responsables de l'activité, le

Président et les membres du bureau SVC.

- Le Club n'est pas responsable de ses adhérents en dehors des heures d'entraînements et en dehors des locaux d'entraînement (vestiaires et gymnase)
- L'entraînement en extérieur pendant les heures de cours (ex: Footing) se fait en présence de l'entraîneur (ou avec son accord)
- **Pour tous les Mineurs:** Les parents doivent s'assurer de la présence du moniteur/entraîneur avant de laisser leur (s) enfant (s) .
Les parents doivent donner leur autorisation pour laisser partir seul l'adhérent(e) mineur(e) à la fin du cours sans la présence d'un parent.
Voir formulaire "autorisation parentale" pour les adhérents(es) mineurs(es).
- **Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de départ d'une personne mineure avant la fin du cours sans autorisation parentale écrite, et sans l'autorisation du moniteur**
- **Le Club se dégage de toute responsabilité si une personne mineure ne se présente pas aux entraînements.**
- **En Cas de Blessure au cours d'un Entraînement :**
 - Avertir le ou les entraîneurs présents
 - Ne pas se servir seul dans la pharmacie
 - Ne pas rester seul sans surveillance dans les vestiaires
 - Ne pas partir de l'entraînement sans avertir le ou les entraîneurs et sans son ou leurs accords
 - Si la gravité de la blessure le nécessite, une déclaration d'accident sera établie (Voir le chapitre 9 : LICENCE / ASSURANCE)

NOTEZ BIEN:

En cas de blessure(s) anodine(s) et qui deviendrait(aient) plus sérieuse(s), l'adhérent devra en avertir de toute urgence un responsable de l'activité Savate Boxe Française, afin de pouvoir effectuer une déclaration d'accident dans les 48 heures.

- Si exceptionnellement, un entraînement est annulé, le club fera tout son possible pour en informer les adhérents avec les moyens dont il dispose.
- Pour des raisons de sécurité, la présence dans le gymnase ou vestiaires d'une ou plusieurs personnes (non adhérentes à l'activité Savate Boxe Française) ne peut se faire qu'avec l'accord d'un ou des responsables du Club..
- Pour éviter tout problème pouvant en découler, les débats ou discussions concernant la politique, la religion et tout autre sujet n'étant pas liés à l'activité Savate Boxe Française, ne sont pas tolérés dans les vestiaires et dans le gymnase pendant les heures de cours.

La pratique se déroule de manière éthique, bienveillante, dans le respect de chacun.

N.B : « Le mauvais comportement et le Non-Respect des consignes entraîneront une exclusion Temporaire ou Définitive suivant la Gravité des Faits »

5) TENUE ET MATÉRIELS PERSONNELS :

Pour Tous:

- Chaussures de Boxe Française ou baskets souples, sans crampons ou sans semelle avec arrête.
- Pantalon B.F ou short type cycliste, ou bas de survêtement.
- Tee-shirt (Obligatoire) noire ou jaune de préférence pas trop large, torse nu interdit.
- Protège dents obligatoire.
- Bandes ou Mitaines.
- Protèges tibias obligatoires.
- Coquille Obligatoire (pour les garçons).
- Port de la coquille féminine fortement conseillée.
- Port du protège poitrines fortement conseillé.
- Tapis de gym conseillé.
- Le port du casque **peut être rendu obligatoire par le (les) entraîneur(s)**.

Pour ne pas déranger le cours, procurez-vous une Gourde et une Serviette (obligatoire).

6) MATERIELS DU CLUB :

Le club met à la disposition des adhérents divers matériels.

Au début de chaque cours, aidez à la mise en place du matériel.

A la fin de chaque cours, aidez à ranger le matériel.

Un vestiaire, des sanitaires et des douches sont à la disposition de tous. Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état les locaux gracieusement mis à disposition par la municipalité de Vizille.

7) MESURES DE SÉCURITÉ CONTRE LE VOL:

- Le Club SCV n'est pas responsable des pertes ou vols de matériels, objets de valeurs, papiers d'identité etc.
- Les adhérents du Club sont invités à déposer ces objets dans une caisse en plastique, et à les récupérer en fin de cours.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les personnes ne faisant pas partie du Club ne sont pas admises dans le vestiaire et dans la salle d'entraînement sans l'autorisation de(s) entraîneur(s).

La porte principale de l'entrée de l'école pouvant être fermée pendant les cours au gymnase de l'école du château, tous les retardataires devront se signaler avec la sonnette située à l'entrée de l'école ou en tapant à une fenêtre du gymnase.

8) LICENCE – ASSURANCE:

La licence est signée obligatoirement par l'adhérent (18 ans et +). Pour les moins de -18 ans, la licence est signée obligatoirement par le ou la représentant(te) légal(e)

Adresse : **AIAC Courtage**
14 rue de Clichy 75311 Paris cedex 09
email : assurance-savate@aiac.fr
Tel (N° vert) 0.800.886.486
Mondial assistance : +33.1.42.99.02.02
Contrat N° 120073

- Formulaire des garanties (remise à chaque adhérent à son inscription).
- Possibilité d'extension des garanties: 2 options (facultatives)
(Renseignements à l'inscription auprès des responsables).

Assurance comprise dans la licence:

Le licencié ne désirant pas bénéficier des garanties de base peut être remboursé du montant de la prime correspondante, en adressant une simple demande écrite à la Fédération.

Si le licencié choisit le remboursement de la prime d'assurance, il doit remplir le formulaire "refus des garanties de base de l'assurance incluses dans la licence ", il doit justifier qu'il possède une assurance pour la pratique de la Savate Boxe française (entraînement, assaut, stage, démonstration, déplacement), avec la garantie responsabilité civile (justificatifs à fournir lors de l'inscription).

DÉCLARATION D'ACCIDENT

- a) La déclaration d'accident est à remplir par le médecin, par la victime, et par un responsable du Club (déclaration en ligne uniquement, voir un responsable) .
- b) La déclaration devra être adressée dans les 5 jours à **AIAC** accompagnée de la photocopie de la licence (Voir avec les entraîneurs et les responsables du club.
- c) tout dossier resté sans suite pendant 2 ans, est définitivement clos et classé.

L'association étant affiliée à la Fédération Française de Savate, elle participe à différents stages et formations proposés par celle-ci, ou les organise.

La licence assurance fédérale couvre les activités de la Savate Boxe Française, Savate Bâton Défense et DA (entraînements, Compétitions, Démonstration, Stages et Examens).

10) LES RESPONSABLES ET LES ENTRAÎNEURS SONT TOUS BÉNÉVOLES:

N'hésitez pas à leur demander conseils : ils ont de l'expérience, de longues années de pratique et des participations en compétition à haut niveau.

Pour la bonne marche de la section Boxe française, respectons le règlement intérieur.

La président
Du Savate Club Vizillois
Laurent Dubeuf.

Les entraîneurs et les responsables de
la section Savate Boxe Française.